

A STATE OF

Loi N° 97-044 du 06 janvier 1998

portant Programme d'investissements publics pour l'année 1998.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté et voté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1er</u>.- Le Programme d'investissements publics pour l'année 1998 est fixé comme indiqué dans le document intitulé « Programme d'investissements publics gestion 1998 » annexé à la présente Loi.

Article 2.- Le montant du Programme d'investissements publics gestion 1998 est arrêté à la somme de CENT VINGT CINQ MILLIARDS VINGT SEPT MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE (125 027 184 000) francs CFA.

Article 3.- Le montant des investissements de l'administration centrale s'élève à CENT DIX HUIT MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE (118 852 908 000) francs CFA se décomposant comme suit :

- Budget national	21 882 608 000 f CFA
- dont: * investissements physiques	19 482 608 000 f CFA
* TEED/TTF	1 400 000 000 f CFA
* portefeuille	1 000 000 000 f CFA
- banques privées	53 364 000 f CFA
- autofinancement (administration)	170 000 000 f CFA
- collectivités locales (administration)	1 743 000 000 f CFA
- autres intérieurs	200 000 000 f CFA
TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	24 048 972 000 f CFA

- prêts	40 151 055 000 f CFA
- dons	54 652 881 000 f CFA
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	94 803 936 000 f CFA
TOTAL	118 852 908 000 f CFA

Article 4.- Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente loi.

Article 5.- La présente loi qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 1998 sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 1998

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

le Premier ministre, chargé de la Coordination de l'action gouvernementale et des relations avec les institutions, porte-parole du Gouvernement,

> Albert TEVOEDJRE.-Ministre intérimaire

Le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi,

Albert TEVOEDJRE .-

Le ministre des Finances,

Moïse MENSAH .-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4 MF 4 autres ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-

and a second control of the second control o			
			S. A. C. C.
· ·			
	\$1.00 miles		
		A Part	
			한 경우 10 년 10 15 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
			経済 がない。 記録ないないの
•			
			Control of the State of the Sta
			्रिक्षिण स्थापन्। स्टब्स्ट्राह्म
			kangsi Agoli (19 Nalawa 199
and the second of the second o			
	Papara Language (F		
	***		ANTERIOR DE LA COMPANION DE L LA COMPANION DE LA COMPANION D
			rente artista di Salamania. Presidenti all'anticono di Salamania di Salamania. Programma di Salamania di Salamania.
en e			
			A Paragraph (1907) Barthary (1907)
			•
		•	•